

# RAPPORT ANNUEL 2009

## Initiative «Eaux vivantes» L'histoire d'un succès

Après d'âpres disputes lors desquelles la FSP a été activement soutenue par ses partenaires de l'association « Oui aux eaux vivantes » (WWF, Pro Natura et Fondation Greina, Aqua Viva).

Le 11 décembre 2009, le Parlement a approuvé le contre-projet à l'initiative « Eaux vivantes ».

Au Conseil des Etats, l'approbation s'est faite à l'unanimité et au Conseil National par 126 voix contre 63. Les initiants et leurs adversaires se sont rejoints sur un point : ils ont admis que la FSP avait obtenu un franc succès avec son initiative.

Voici les éléments clefs du contre-projet :

- les cantons doivent mettre en œuvre la revitalisation des cours d'eau ;
- les cantons doivent sauvegarder la surface nécessaire aux cours d'eau ;
- l'acquisition de terrains agricoles est facilitée ;
- les cantons obtiennent des subventions fédérales pour la revitalisation ;
- les centrales électriques doivent éviter les changements brusques des débits ;
- les centrales électriques doivent réactiver la gestion des débits ;
- les centrales électriques doivent rétablir la libre circulation des poissons ;
- les centrales électriques reçoivent des subventions qui proviennent d'un supplément de frais du transport des réseaux à haute tension ;

Nous n'avons aucune chance de faire admettre un droit de soumettre des propositions ou des réclamations dans le but d'imposer des mesures d'assainissement et de renaturation.

Un des objectifs principaux de l'initiative a été atteint en grande partie en empêchant l'assouplissement des prescriptions concernant les eaux résiduelles, mises en œuvre en 2003 par des avancées parlementaires du Conseiller aux états EPINEY/VS et du Conseiller national SPECK/AG. En définitive, il ne reste qu'une possibilité d'exception supplémentaire concernant les torrents situés entre 1500

et 1700 mètres au-dessus de la mer. Mais ceci uniquement pour les cours d'eau où il n'existe aucune possibilité de pêche.

En partant de ce constat initial, l'Assemblée des Délégués du 17 octobre 2009 à Lucerne a chargé le Comité de l'initiative, par 47 voix contre 3, de retirer son initiative, ceci à la condition que le contre-projet entre en vigueur. Le Comité a suivi cette proposition à la suite de la votation finale.

## **Mini-centrales, position de la FSP**

En Suisse, plus de 600 mini-centrales sont prévues. Cette soudaine vague de demandes est due à la « contribution concernant les frais » introduite au début de l'année 2009. Cette possibilité de contribution, qui fonctionne comme une « subvention » rend intéressants certains projets qui autrement ne seraient pas rentables et ne seraient pas réalisés.

Même lorsque les prescriptions concernant les eaux résiduelles sont respectées et que la libre circulation des poissons est garantie, les mini-centrales sont nocives pour le poisson. Un objectif prioritaire de la FSP est donc de freiner cette euphorie.

Nous voulons éviter que les moindres ruisseaux soient sacrifiés à l'énergie hydroélectrique sous le couvert de la soi-disant énergie verte.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, lors d'une conférence médiatique largement suivie, la FSP a présenté au public sa prise de position concernant les mini-centrales. Ces exigences principales sont les suivantes :

- La Confédération doit créer la transparence et donner accès aux documents accompagnant chaque demande.
- Les entreprises électriques et les bureaux d'ingénieurs qui sont chargés des projets doivent rapidement entrer en contact avec les organisations locales des pêcheurs.
- La procédure de demande doit être modifiée pour qu'à l'avenir la compatibilité environnementale soit également examinée avant l'accord d'un avis favorable.

- Il faudrait renoncer à promouvoir les mini-centrales d'une puissance inférieure à 300Kw.
- C'est aux instances cantonales qu'il convient d'établir la planification des éventuelles mini-centrales encore justifiables.

En cas de doute, la FSP conseille aux associations et fédérations cantonales de faire opposition et met à leur disposition à cet effet un modèle standard de formulaire d'opposition. De plus, la FSP exhorte les associations et fédérations cantonales à exiger, dans tous les cas, des mesures compensatoires. Elle conseille d'exiger le versement de 2 centimes par m<sup>3</sup> d'eau prélevée, pour le financement de ces mesures compensatoires.

### **Oiseaux piscivores : la pétition de la FSP porte ses fruits**

Le nombre de couples de cormorans nidificateurs a augmenté sans restriction ces dernières années. C'est la raison pour laquelle la FSP a lancé une pétition qui a permis de recueillir plus de 11'000 signatures. L'Administration et toutes les instances concernées ont pris très au sérieux cet appel au secours.

Par une modification de l'Ordonnance concernant les réserves d'oiseaux migrateurs et d'oiseaux aquatiques de portée nationale et internationale, le Conseil fédéral a donné, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la possibilité aux cantons de réguler à l'avenir les colonies de cormorans dans les réserves, si les dommages pour la pêche professionnelle atteignent des limites intolérables.

Pour la mise en œuvre de nouvelles dispositions, respectivement pour la réélaboration du plan de mesures 2005, l'OFEV a créé une commission dans laquelle est également représentée la FSP.

En vue de réaliser les objectifs de la pétition de la FSP, le Conseil national a, en date du 8.9.2009, adopté une motion par 118 voix contre 53, qui exige le raccourcissement des périodes de protection des cormorans, une régulation des populations de cormorans dans les réserves ainsi qu'une indemnisation des dommages causés au matériel des pêcheurs professionnels. Au printemps 2010 le Conseil des Etats traitera cette motion.

Sur la base d'un conseil juridique demandé par l'OFEV, la Confédération est arrivée à la conclusion qu'en cas de dommages

aux pêcheurs des mesures de diminution du cheptel d'oiseaux protégés ainsi que des tirs de régulation sporadiques sont tout à fait admissibles.

Il est vrai que les cantons peuvent agir de leur propre initiative et certains l'ont déjà fait par le passé, mais les instances cantonales agissent le plus souvent seulement sous la pression des pêcheurs. La FSP a donc appelé les fédérations cantonales à déposer des demandes dans ce sens, là où il subsiste des problèmes aigus. Pour soutenir les fédérations cantonales dans ce sens, la FSP a fait élaborer une procédure avec modèle d'opposition. Pour les tirs de régulation, les pêcheurs dépendent du soutien des chasseurs et doivent trouver les moyens pour les gagner à leur cause ou : le maximum possible de pêcheurs doivent passer eux-mêmes leur permis de chasse !

## **Activités de protection de la nature**

Sur la base de la législation dans ce domaine, un contrat d'aide financière a été établi avec l'OFEV pour la période 2010-2011. La FSP est chargée d'apporter les prestations suivantes :

- La FSP gère, sous [www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch), une home page bilingue proposant des informations d'actualité ;
- La FSP distribue régulièrement par voie électronique une Newsletter bilingue ;
- Elle transmet, sous forme électronique des informations de l'OFEV, à ses membres ainsi qu'à d'autres personnes intéressées ;
- Edite, onze fois par an, le « Journal suisse de la pêche » qui est intégré à la revue Petri Heil ;
- Distribue de « Journal suisse de la pêche » en langue allemande ainsi que sa version française sous forme électronique à ses membres ainsi qu'aux autres personnes intéressées ;
- Distribue, à travers le FSP-Shop diverses publications, entre autres la brochure de formation « jeunes pêcheurs » (guide bilingue, édition propre, et le guide des campagnes, « poissons » émission commune avec Bird Life suisse, bilingue » ;
- Accompagne les fédérations cantonales et les associations de pêcheurs dans le domaine de la formation et de la formation continue ;

- Propose et soutient le Brevet suisse du pêcheur sportif qui est placé sous son patronage ;
- Propage le code éthique du pêcheur.

## **SaNa : la formation des pêcheurs est sur les rails !**

Les questions financières et celles concernant l'organisation qui n'étaient pas encore résolues ont pu être réglées grâce à une révision totale des statuts de l'association « Réseau de formation des pêcheurs » et à la conclusion d'un contrat entre le « Réseau » et le groupe de travail « Comité de pilotage » (FSP et les Editions Jahr & Co).

La mise en œuvre des cours a connu quelques difficultés initiales qui sont maintenant surmontées. La formation des pêcheurs suit son cours.

La formation des pêcheurs en Suisse a atteint un niveau digne de reconnaissance, aussi bien chez nous qu'au niveau international. Ceci est dû en grande partie à l'engagement de M. Ruedi HAUSER, membre d'honneur de la FSP. Depuis qu'il s'est retiré à fin 2009, la FSP est représentée dans le Réseau par Philippe SICHER, directeur de l'administration.

En complément à la documentation de formation du Réseau, le Groupe de compétence (formation) de la FSP a élaboré en 2009 des documents spécifiques pour la formation pratique des pêcheurs.

## **L'Assemblée des Délégués de Schaffhouse, une nouvelle ère pour la FSP**

L'assemblée des délégués du 9 mai 2009, à Schaffhouse marque une nouvelle ère pour la FSP :

- La Révision totale des statuts de l'association représente la mise en œuvre d'une réforme structurelle de grande ampleur :
- M. Roland SEILER a été nommé nouveau président central
- 5 nouveaux membres ont fait leur entrée dans le Bureau Directeur de la FSP.

## **Assemblée des délégués d'automne à Lucerne, en présence de Hans Erni**

Conformément aux nouveaux statuts, les délégués des organisations membres (23 fédérations cantonales, 4 associations régionales et 3 associations professionnelles) se réunissent maintenant au minimum 2 fois par an.

L'assemblée des délégués d'automne qui s'est tenue au Buffet de la Gare de Lucerne le 17 octobre 2009 a eu un taux de participation très réjouissant. Le point central des discussions qui ont eu lieu le matin a été l'évaluation du contre-projet indirect à notre initiative ainsi que la proposition du retrait de la dite initiative.

Une autre partie de la discussion a été consacrée à l'acceptation du règlement concernant la gestion centralisée des adresses.

L'après-midi a été marqué par la présence de Hans ERNI, qui fête ses 100 ans cette année. A cette occasion, le FSP lui a conféré le titre de membre d'honneur, en remerciement de son engagement en faveur de la protection de l'environnement et des eaux.

## **Conférence des présidents, testeurs des pulsations des organisations membres**

La Direction centrale, qui a encore siégé le 24 avril et le 9 mai 2009 a été supprimée à la suite des réformes structurelles.

Le 5 septembre 2009 s'est tenue, à Olten, une conférence des présidents des organisations membres (fédérations cantonales). Cette réunion, très suivie, avait pour but de préparer l'ordre du jour de l'assemblée des délégués ainsi que de permettre d'autres discussions d'actualité.

## **Bureau directeur de la FSP**

Lors de l'Assemblée des délégués de Schaffhouse, le Président central Werner WIDMER, les 2 vice-présidents Hans-Ulrich BUSCHI et Martin PETER, ainsi que le caissier central Albert DEMUT ont démissionné de leurs fonctions.

Suite aux nouvelles nominations, le Bureau directeur de la FSP est composé de :

Roland Seiler	Président central
Thierry Potterat	Vice-président
André Blanc	Caissier central
Kurt Bischof	Responsable communication
Laurent Giroud	Formation fr.
Hans-Peter Güntensperger	Responsable FSP-Shop
Martin Huber	Collaborateur scientifique
Maxime Prevedello	Communication fr.

En tant que directeur de l'administration, Philippe SICHER assiste, sans droit de vote, aux séances du Bureau directeur de la FSP.

Les affaires courantes ont été discutées au cours de 4 séances avec les anciens membres et de 5 séances avec les nouveaux.

Depuis mai 2009 les présidents des organisations membres sont régulièrement informés des activités importantes du Bureau directeur de la FSP.

Roland Seiler, Président central

# **Suisse Romande**

## **Relations publiques et médias**

En mars, nous avons sensibilisé les politiciens des cantons romands membres de la CEATE-CN pour l'élaboration de la motion donnant suite à notre pétition pour la régulation des oiseaux piscivores.

Parallèlement, la FSP a organisé un courrier des lecteurs pour le journal vaudois « 24 heures » afin de sensibiliser les élus par voie médiatique afin de renforcer l'opération de lobbying que nous avons menée pour empêcher l'affaiblissement du contre-projet à notre initiative Eaux Vivantes.

## **Secrétariat romand**

Nous avons précisé le cahier des charges du secrétariat romand qui fonctionne à notre plus grande satisfaction pour de nombreuses traductions ou rédactions de courriers et son soutien pour la communication, par exemple. Avec notre secrétariat, nous avons aussi tenu un stand de 2 jours fin avril au Salon romand de la pêche à Riaz dans le canton de Fribourg.

## **Adhésion de sociétés de pêche romandes**

Les sections suisses de la Fédération Internationale des Pêcheurs Amateurs du Léman (FIPAL) ont voté à l'unanimité l'adhésion à la FSP en novembre dernier à leur assemblée générale. Cette admission devrait être officialisée à notre assemblée des Délégués. Nous souhaitons d'ores et déjà une cordiale bienvenue à cette association au sein de notre fédération.

Avec la Corporation des Pêcheurs Professionnels du Lac de Neuchâtel, membre de l'ASRPP (Association Suisse Romande des Pêcheurs Professionnels), nous avons eu une réunion pour coordonner nos actions politiques contre la nidification des cormorans. Les discussions pour une adhésion de cette corporation à la FSP sont en cours.



## **Remerciements**

En cette occasion, j'adresse ici mes plus sincères remerciements aux nombreuses personnes qui m'ont aidé et soutenu durant ces 8 dernières années pour développer les activités de la FSP, en Suisse romande en particulier, et pour défendre la cause de la pêche et de la protection des eaux dans notre pays. Pour l'avenir, je souhaite encore plein de succès à notre fédération et à mes chers collègues et amis du Bureau directeur.

Thierry Potterat, Vice-président